Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-331032026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 31 03 2026

L'an deux mil vingt-six le trente et un mars à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Christian Le COUEDIC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Délibération 3 31 03 2026 : Désignation des membres des commissions communales

Madame le maire expose :
Le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales.
Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers communaux. Les membres sont désignés à bulletin secret (art.L.2121-21 du CGCT) Mais le conseil Municipal peut, décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
Madame le Maire demande le vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
Madame Le maire est présidente de droit de toutes les commissions
Elle précise aussi, avoir une volonté de diminuer le nombre de commissions municipales habituelles à fin d'agir avec plus d'efficacité ;

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé :
D'adopter la liste de commissions municipales suivantes

- Finances
- Aménagement, patrimoine et environnement
- Jeunesse -scolaire
- Communication
- Cadre de vie -culture et tourisme
- Comité CCAS

Entendu madame Le Maire et après avoir délibéré, Le conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité des membres présents :
VOTE : ELUS :11
POUR 11
CONTRE 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-331032026-DE

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

ARTICLE 1 : Désignation des membres de ma commission municipale « Finances »

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour la commission municipale

- Virginie LEMOINE (MAIRE)
- Gervais LEMOINE
- Isabelle LUCAS
- Christian LE COUEDIC
- Stéphanie JOUANNIGOT
- Stéphane GORIN

ARTICLE 2 : Désignation des membres de la commission communale « aménagement -patrimoine-environnement

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour la commission municipale

- Virginie LEMOINE(MAIRE)
- Gervais LEMOINE
- Julien LE MAUFF
- Philippe MOIGNO
- Odile DAUNY

ARTICLE 3 : Désignation des membres de la commission municipale « Jeunesse -scolaire »

Le conseil Municipal désigne les membres suivants pour la commission municipale

- Virginie LEMOINE (MAIRE)
- Isabelle LUCAS
- Stéphanie JOUNNIGOT
- Elise FIGARO
- Séverine GUILLEMIN

ARTICLE 4 : **Désignation des membres de ma commission municipale : » communication »**

Le conseil Municipal désigne les membres suivants pour la commission municipale :

- Virginie LEMOINE (MAIRE)
- Isabelle LUCAS
- Séverine GUILLEMIN
- Stéphanie JOUANNIGOT

ARTICLE 5 Désignation des membres de ma commission municipale : « cadre de vie -culture -tourisme »

, Le conseil Municipal désigne les membres suivants pour la commission municipale :

- Virginie LEMOINE

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-331032026-DE

- Christian LE COUEDIC
- Stephane GORIN
- Elise FIGARO
- Julien Le MAUFF

ARTICLE 6 : Désignation des membres du comité municipal en lien avec le CCAS

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour le comité municipale :
ELUS

- Virginie LEMOINE (MAIRE)
- Christian LE COUEDIC
- Odile DAUNY
- Séverine GUILLEMIN

CITOYENS

- Christine PACILLY
- Sandra RADEC
- Gael ARTILONGUE

Délibération adoptée à la majorité des membres présents :
Elus :11
Votants : 11
Pour : 11
Contre :0
Abstention : 0

Pour extrait conforme
Le Maire :

Le secrétaire de séance